AVIS

D'UN DÉPUTÉ,

[Malouet]

Dans la séance des Communes, du 8 Juin 1789.

AVIS

D'UN DÉPUTÉ,

Dans la séance des Communes, du 8 Juin 1789.

MESSIEURS,

C'EST d'après les prépositions réitérées qui vous ont été faites de vous constituer, que j'ai demandé la permission de parler : le moment approche où il devient instant d'en délibérer ; les Provinces, la Capitale attendent avec inquiétude le parti que vous allez prendre.

Dans la situation où est le Royaume, d'après la division subsistante entre les Membres des Etats, il n'est point de plus grand intérêt qui puisse nous occuper. Il me semble que la Nation toute

entière eſt dans cette enceinte, qu'elle ſe préſente à nous ſous les traits d'une mère éplorée; & qu'en s'adreſſant au Clergé, à la Nobleſſe, aux Communes, elle leur crie, arrêtez, mes enfans, voulez-vous déchirer mes entrailles? qui de vous oſeroit le premier porter ſur mon ſein une main ſacrilége? Ah! Meſſieurs, nous ne mériterons pas ce reproche; mais je dis plus, il faut que notre prudence l'épargne même à nos frères; il faut que notre ſage fermeté réconcilie l'orgueil des intérêts privés, avec la dignité de l'intérêt publiic.

Avant de développer cette réflexion, digne, Meſſieurs, de toute votre attention, qu'il me ſoit permis de mettre ſous vos yeux notre ſituation actuelle. Dans toutes les diſcuſſions qui nous ont occupés juſqu'à préſent, nous avons énoncé des principes, des volontés; il nous reſte à chercher des moyens, à les meſurer ſur des obſtacles, à faire entrer en conſidération les réſiſtances, les

déchiremens, les dangers; à calculer les forces politiques & celles d'opinion qui sont pour & contre nous : enfin, Messieurs, nous connoissons à peine le terrein sur lequel nous devons marcher; vous trouverez bon, sans doute, que j'essaye de le parcourir; car nous ne devons adopter aucun mode de constitution, sans savoir où il nous conduit, & ce que nous en pouvons faire.

Nous sommes, Messieurs, au bord d'un précipice. Le patriotisme, les vertus publiques, s'éteignent dans la servitude, & ne peuvent renaître, en cet instant, que dans les cœurs généreux, qui trouveroient encore plus de grandeur à souffrir qu'à opprimer. Mais nous ne dissimulons pas que la régénération de l'Etat, le rétablissement des droits nationaux & de la puissance royale, (car le mépris des uns entraîne tôt ou tard la ruine de l'autre;) la réforme des abus ont de nombreux & de puissans ennemis. « Ce n'est pas » nous, disoit un Député des privilégiés,

» qui avons beſoin des Etats-Généraux ; » nous les tenons pour le peuple, & » s'il ſe rend difficile, nous y renonce- » rons volontiers ». Cette parole ingénue eſt pour nous d'un grand ſens, car elle révèle le ſecret de tous les abus, de tous les priviléges, de toutes les dominations interpoſées entre le Prince & le peuple, & qui doivent fléchir ſous la puiſſance des loix, lorſque les loix ſeront l'expreſſion de la volonté générale.

Obſervez, en effet, Meſſieurs, que l'ordre de choſes ancien étoit parfait pour tous ceux qui en jouiſſoient. Les Grands, dans une indépendance preſque entière des loix & de l'ordre public, y déféroient par convenance & par honnêteté. Leurs hommages au Monarque, magnifiquement payés, étoient le ſigne unique de leur condition de ſujets. Les Miniſtres, Vices-Rois dans leurs départemens, n'avoient à craindre que les intrigues de la Cour, & les attaques des

parlemens : les Cours Souveraines, exerçant un empire encore plus étendu & plus inamovible, oppofoient les Arrêts aux Edits, & avoient fur l'adminiftration plus ou moins d'influence. Les Commandans & Intendans des Provinces y jouiffoient de l'autorité des Miniftres. La finance avoit une part directe au Gouvernement, par l'autorité du fifc, qui eft entre fes mains, & par les reffources ruineufes qu'elle lui fourniffoit. Enfin le Haut Clergé, puiffant par fes richeffes & fon crédit, avoit une domination plus réelle par fon intervention dans toutes les grandes affaires, fes affemblées périodiques & fes relations immédiates à la Cour.

Tous ces pouvoirs, fouvent en oppofition, auroient maintenant un intérêt commun à fe rallier : au moins nous devons le craindre, Meffieurs, en diftinguant par nos éloges & notre reconnoiffance ceux qui, dans les premières claffes, ont de plus juftes idées de la véritable

grandeur, & mettant au-dessus de tous les titres, celui de citoyen, ne veulent point laisser le Roi seul au milieu de sa Cour ; car ce généreux Prince s'est le premier montré enflammé du saint amour de la patrie ; & lorsque nos divisions pourroient être l'espoir de la tyrannie, elles sont l'objet de la sollicitude & de l'affliction du père commun & de ses vertueux conseils. Lorsque la mort d'un fils chéri appelle auprès du Roi les consolations de ses peuples, ses larmes paternelles se répandent également, & sur l'enfant précieux qu'il a perdu, & sur cette grande famille dont l'existence ne peut être heureuse que par la paix & l'harmonie. Ne la troublons donc pas, Messieurs, nous qui en avons le plus besoin. C'est assez, c'est déjà trop que le Clergé & la Noblesse tendent à s'isoler du corps national ; si nous ne pouvons les attirer à nous, gardons-nous bien de nous éloigner d'eux ; laissons de leur côté les torts & les dangers d'une sépara-

tion ; reſtons , Meſſieurs , ce que nous ſommes , ſoit qu'ils s'uniſſent à nous , ſoit qu'ils s'en ſéparent ; nous ſommes les Repréſentans du peuple ; cette grande exiſtence ne peut nous être conteſtée ; & en la conſervant , ſans uſurpation , dans ſon intégrité , nous réaliſerons les eſpérances de la Nation , malgré tous les efforts des ennemis du bien public. Oui , Meſſieurs , il dépend de vous de diſſiper l'orage qui gronde ſur nos têtes , & il ne dépend plus des Ordres privilégiés , ſi nous ſommes prudens & fermes , d'empêcher la plus heureuſe iſſue des Etats-Généraux.

La Nation , conſultée par le Roi, dans toutes ſes ſubdiviſions territoriales , s'eſt expliquée ſur tous les points qui l'intéreſſent , & pour la première fois , par un heureux accord , ſon vœu eſt unanime ſur tous les points fondamentaux. Nous connoiſſons les cahiers de tous les Ordres , dans tous les bailliages du Royaume ; il n'en eſt aucun qui ne s'exprime

affirmativement ſur les articles indiqués dans le réſultat du Conſeil du 27 décembre. Voilà donc l'émiſſion ſolemnelle du vœu national, dont nous ſommes les mandataires. Ce n'eſt qu'en deſcendant dans les détails de la légiſlation & de l'adminiſtration, que nous avons le droit d'une diſcuſſion libre & le ſuffrage volontaire. Quant à la réintégration des droits de la Nation, elle les réclame, par une volonté unanime ; & c'eſt en ce ſens ſeulement que nos pouvoirs peuvent & doivent être limités.

Leur vérification, différée juſqu'à préſent, s'opérera en commun, Meſſieurs, quelle que ſoit l'iſſue des conférences ; car je diſtingue l'exhibition de nos titres de députation, de la vérification effective des ſuffrages nationaux ſur tous les points de conſtitution, tels qu'ils ſont exprimés dans nos cahiers. Cette dernière opération pourroit ſe faire avec la plus grande authenticité, malgré le refus même des Mandataires ; la volonté des conſtituans,

légalement énoncée, étant la véritable & l'unique puiſſance de leurs Repréſentans. Peu importe que ceux-ci ſoient diſcors dans les formes, pourvu que les pouvoirs reſpectifs & les vœux exprimés ſoient en harmonie. Or, nous ſommes aſſurés, Meſſieurs, de cette concordance ſur les points eſſentiels ; il ne s'agit que de la manifeſter ; mais il faut pour cela que nous développions le caractère national dont nous ſommes revêtus, & que nous en déterminions l'exercice à la réunion & à la manifeſtation des vœux de l'univerſalité du peuple Français. Je crois, Meſſieurs, qu'il n'eſt point de puiſſance qui ſoit en état de contrarier celle-là ; & je ne crains le *veto* d'aucun ordre contre les intentions promulguées de vingt-cinq millions d'ames qui compoſent l'Empire Français. J'aime, au contraire, à eſpérer que le Clergé & la Nobleſſe raſſurés, ſur nos diſpoſitions, s'uniront à nous, par une délibération commune, pour l'œuvre immortelle de la régénération de la France.

Suppoſons cependant, ce que je n'ai garde de penſer, que les Ordres privilégiés vouluſſent s'oppoſer à quelqu'une des loix ſalutaires que toute la France attend & ſollicite ; croyez-vous, Meſſieurs, qu'une telle entrepriſe ne ſeroit pas plus dangereuſe pour ſes auteurs que pour nous ? Hé ! qui pourroit contenir l'indignation univerſelle qu'elle exciteroit ? Qui pourroit rendre au Clergé & à la Nobleſſe, le crédit, la conſidération, la confiance publique ? Et que ſignifient toutes les diſtinctions, ſi vous en retranchez celle-là ? Ce n'eſt point la vanité ſeulement qui a créé les prééminences de rang, de naiſſance & de dignité ; elles ont une deſtination utile & néceſſaire dans une Monarchie. Mais ſi leur action devient oppreſſive & malfaiſante, dans le moment où un peuple éclairé s'agite & ſe dirige vers un meilleur ordre de choſes, c'eſt alors la lutte d'un enfant opiniâtre, dont les caprices ſe taiſent devant la raiſon d'un homme robuſte.

Ecartons, Meſſieurs, ces ſiniſtres préſages, & ne préſumons pas que l'élite des claſſes privilégiées ſoit moins empreſſée que nous de ſervir efficacement la Patrie. Des préjugés, des inquiétudes mal fondées ſur nos propres diſpoſitions, les éloignent de nous. La ſageſſe, la juſtice, l'intérêt national nous rapprocheront. Arrêtons-nous aux exemples de patriotiſme & de vertus publiques qu'ont donné ſi ſouvent à la Nation le Clergé & la Nobleſſe, & n'imitons point celui d'une ſéparation prononcée par le *veto*; n'adoptons pas la conſtitution de notre Aſſemblée, en Aſſemblée Nationale. J'avoue, Meſſieurs, que la propoſition de cette meſure m'a toujours alarmé. Elle eſt inutile aux intérêts de nos commettans. Elle eſt au-deſſus de nos pouvoirs. Elle nous feroit perdre tous les avantages de notre poſition. Elle produiroit la diſſolution des Etats-Généraux. Elle exciteroit les troubles les plus funeſtes.

Ce ſeroit, en effet, attenter aux droits

civils & politiques de la Nation, que de la déclarer complètement repréſentée en l'abſence des plus grands propriétaires & des premiers citoyens, qui ſont les Députés du Clergé & de la Nobleſſe. Auſſi-tôt des proteſtations ſolemnelles, de la part des deux Ordres, obtiendroient l'appui des Cours Souveraines, & imprimeroient ſur nos opérations un ſceau de nullité, qui ne pourroit être effacé que par la force, dont nous n'avons garde de déſirer & encore moins de provoquer l'emploi.

Seroit-ce donc là, Meſſieurs, le terme des eſpérances de la Nation & des efforts généreux du Monarque pour la régénérer ? Nos diſſenſions appelleroient encore le pouvoir abſolu ; car lorſque la puiſſance élémentaire, au lieu de s'ordonner & d'agir, ſe déchire, il faut bien que la puiſſance publique, dépoſée dans les mains du Monarque, veille au ſalut de tous & nous préſerve de l'anarchie.

Ah ! j'oſe croire que vous préférerez

le parti le plus ſage, & dès-lors, le plus ſûr, celui qui ſe lie aux plus ſolides appuis de la ſociété, la juſtice, la vérité, la prudence, la fermeté. Si nous n'avions pas des droits à réclamer, ſi nous ne les réclamions pas avec modération, ſi nous n'avions pas des pouvoirs & une force réelle, ſi nous les exagérions, ſi nous voulions être plus que nous ne ſommes, ſi nous attaquions le Clergé & la Nobleſſe en ennemis, tous nos projets ſe fonderoient ſur le ſable, & nos déclarations, nos adreſſes au Roi ne ſeroient que des paroles bruyantes, inutiles pour nous, embarraſantes pour Sa Majeſté, funeſtes à la Nation. Mais en nous tenant dans une juſte meſure, en nous conſtituant ce que nous ſommes, les Repréſentans du peuple, en n'offrant au Roi que ce que nous pouvons tenir; en ne demandant que ce qu'il eſt juſte d'accorder; en ne nous ſubordonnant point au *veto* des Ordres privilégiés; en ne nous permettant aucune offenſe contr'eux, nous

367

finirons par arriver ensemble à une constitution, & le temps, la raison, les Assemblées subséquentes de la Nation, applaniront tous les obstacles que nous n'aurons pu détruire.

C'est au nom de la Patrie, Messieurs, & de nos devoirs les plus sacrés, que je soumets à votre sagesse ces observations. Ne bravons pas inutilement les dangers qui nous menacent, lorsque nous pouvons les éviter. N'adhérons à aucune prétention destructive des droits essentiels du peuple & des principes qui les conservent. Développons notre caractère. Usons de nos pouvoirs tels qu'ils sont, & n'allons pas chercher au-delà des difficultés & des malheurs.

Signé Malouet.

A RIOM,

De l'Imprimerie de Martin DÉGOUTTE, Imprimeur-Libraire, près la Fontaine des Lignes.

M. DCC. LXXXIX.